



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 09368

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT e	<u>xistante</u>		
N° de rapport: 23/1702 09/02				
Concerne				
Demandeur: Ce RTT Green - SelAiNC				
Personne sur place :				
Adresse de la visite: Mue de Co Rose 136 - 4102 Que pres				
Date de visite: 0.5/02/1.7. Date d'émission: 0.5/02/1.7. Références clien	t NC		*****	
Référentiel réglementaire : RGIE art. 🗆 271 🙇 276 bis et dérogations 🚅 271 bis 🗅 278				
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
<u>Description de l'installation visitée</u> :				
Tension d'utilisation : ☐				
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :) I		
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation		X		
Etat du matériel électrique installé	X			
Mesures de protection contre les contacts directs		X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs				
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test	0.1			
Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	X			
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la	X			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		1		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		3		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	y.	*		
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	V		*	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	X			
Résistance de dispersion de la prise de terre : 19.9Ω	V			
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individue	de l'agent SOC	OTEC BELGIUM	ashl	
Manquements / Notes :	9,1,2,4,1			
Voir annexe				
The state of	de la Caracteria		50 500 800 60000 <u>0</u> 00	
Conclusion:		F 119 FREED 116 STE 1	RAI	
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans				
Conclusion: L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.				

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité par au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.

□ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL

CUFFARO

Nom et visa du demandeur pour réception :

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708

1/2

TEC-E273(fr)/0215 - V8



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport N: 4955 23/110209/02	
 □ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. □ Absence de réseau général de terre. □Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. □ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre. 	è
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : R. D. L. +15	3
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :	
\square La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
 □ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. □ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). □ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. □ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants : 	
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :	(
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	C
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Harance de plan de la fin par de l'installat postes fixes et récord par nement de contant Cenx-ci, y Rocard pour ne ment de l'installat et de levres coffet dans la sigle de l'art. CUFFARO SOCOTTE DOMENTICO	RAP(SOCOTEC-annexe BT01(fr)/0609-V1
	~